Nombre de délégués élus au Comité syndical : 56	*Vote(s) pour : 36*
Délégués présents : 32	*Vote(s) contre :0*
Absents : 24	*Abstention(s) : 0*
	Pouvoir(s) : 4

Date de convocation : 02 octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 15 octobre 2026

⁂ ⁂ ⁂

Sous la présidence de Monsieur Philippe GLESER, Président du Syndicat mixte,
Secrétaire de séance : Monsieur Denis BLOUET, Délégué Titulaire du Syndicat mixte

Délibération n°2026-08-1510 : Adoption du règlement intérieur du Syndicat mixte du SCoTAM

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5711-1, L5211-1 et L2121-8,

VU les statuts du Syndicat mixte du SCoTAM modifiés par Arrêté Inter-Préfectoral DCL n°1-015 du 2 juin 2021,

CONSIDERANT la nécessité de doter le Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) d'un règlement intérieur dans les 6 mois suivant l'installation de la nouvelle assemblée,

Délibération

Le Bureau consulté,
Le Président entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

ADOPTE le règlement intérieur du Syndicat mixte du SCoTAM.

AUTORISE Monsieur le Président du Syndicat mixte, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme
Longeville-lès-Metz, le 15 octobre 2026

Le Président
Monsieur Philippe GLESER

Secrétaire de séance

Syndicat Mixte DU SCOTAM